



demande de renseignement pour divorce

Par **bertagnolle**, le **18/01/2019** à **09:54**

Bonjour

Je viens vous demander conseil pour un divorce, nous somme separésde fait depuis 1987: ma femme etant handicapée a la suite d'une intervention chirurgicale qui a eue lieu en 1986 en neurologie a Lyon et est depuis handicapée hémiplegique a 80% de ce fait est placée en hopital rurale a Amplepuis dan le Rhone car il luis faut constamment de l aide elle touche l AAH et APL et l APA qui sert a payer l hopital.

Ont lui verse tous les mois 30%de lAAH comme argent de poche,qui lui sert à réglé sa mutuelle de 68€ et une assurance obseques de 35€,elle ne peut se déplacée nous disirerions divorcer d'un commun accord. peut on avoir l aide judiciaire.

Je dessir refaire ma vie j habite à st eteinne de crossey 38960, comment peut ont divorcé etant donné qu'elle ne peut ce déplacée.

Cordialement

Par **youris**, le **18/01/2019** à **10:53**

bonjour,

l'aide juridictionnelle peut être accordée sous conditions de ressources à chacun des époux.

chaque époux doit la demander.

mais sachant que le divorce par consentement mutuel peut se faire sans juge mais par acte notarié (avec 1 avocat pour chaque époux), je ne suis pas certain que l'A.J. soit applicable dans pour ce type de divorce.

un notaire peut se déplacer.

salutations